

Anglet le, 18 JAN. 2019

MLG/DB
2019 – N°148



M. Victor PACHON
pachonlgv@gmail.com

Affaire suivie par Mme GUILLEMIN ; ml.guillemine@anglet.fr
Objet : Compteurs LINKY

Toute correspondance
doit être adressée à :

Monsieur le Maire d'Anglet
Hôtel de Ville - BP 303
64603 Anglet cedex

Tél. 05 59 58 35 40
Fax : 05 59 31 91 89
s.techniques@anglet.fr
www.anglet.fr

Monsieur,

Je prends bonne note de votre courrier, au sujet du déploiement du compteur communiquant Linky.

Ayant pris connaissance de manière objective des multiples études et consulté les avis divers et parfois controversés, j'ai décidé de ne pas m'opposer au déploiement de ces compteurs sur mon territoire communal, et ce, en respect du cadre réglementaire auquel je suis assujéti par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015.

Sur Anglet, l'installation des compteurs a débuté en décembre 2016 et se terminera en fin d'année 2019.

Sachez que ce sujet me préoccupe depuis plusieurs mois. Aussi, je reste attentif à l'ensemble des remarques de mes administrés, ainsi qu'aux conclusions des études menées jusqu'à ce jour.

Mon positionnement ne saurait être révisé qu'en cas d'évolution réglementaire majeure.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,



V. Dequeker
Pour le Maire
et par délégation,
L'Adjoint délégué
Valérie DEQUEKER